

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Quatre-vingtième session**

Bangkok, 22-26 avril 2024

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission : développement social**Principales questions relatives au développement social à examiner en 2024****Note du secrétariat***Résumé*

La région Asie-Pacifique a progressé de façon satisfaisante vers la réalisation des objectifs de développement durable, mais de profondes disparités subsistent. La conjonction de nombreuses crises mondiales, y compris celle provoquée par les changements climatiques, d'évolutions démographiques accélérées et de la transformation numérique de la région ont fait surgir des problèmes dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de la protection sociale et de l'accès à des soins de santé abordables, ainsi que de la gestion d'une population active en bonne santé et productive.

Dans le présent document, on trouvera un résumé des principales questions et priorités relatives au développement social qui ont été examinées à la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Bangkok et en ligne du 15 au 17 novembre 2023, et qui seront au programme de trois réunions intergouvernementales sur le développement social que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique organisera en 2024 et en 2025. À l'occasion de ces réunions, les membres et les membres associés de la Commission pourront examiner les tendances et besoins dans les domaines de l'évolution démographique et de la migration, de la protection sociale, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et les mesures à prendre pour ne laisser personne de côté. Le présent document met en relief les activités relatives à ces réunions que le secrétariat a menées en concertation avec les États membres.

La Commission voudra peut-être prendre note des conclusions formulées dans le présent document et donner de nouvelles orientations au secrétariat.

* ESCAP/80/1.

I. Introduction

1. Des chefs d'État et de gouvernement et de hauts représentants se sont réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York les 18 et 19 septembre 2023, à l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, afin d'examiner les progrès accomplis et d'accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans la déclaration politique adoptée à l'issue du forum¹, ils ont dit être conscients que les crises en cascade que le monde connaissait faisaient ressortir et exacerbait les inégalités qui existaient entre les femmes et les hommes, telles que les inégalités d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la protection sociale, au travail décent et aux perspectives économiques. Ils se sont engagés à prendre des mesures pour combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre et à adopter des stratégies visant à endiguer la vague d'inégalités croissantes, notamment par des systèmes de protection sociale. Ils se sont également engagés à agir maintenant, pour les générations actuelles et futures, en orientant le monde vers une voie durable et résiliente d'ici à 2030, sans laisser personne de côté. Ils se sont félicités d'avance de la tenue du Sommet social mondial, prévue en 2025, et ont tenu à souligner que les décisions qui pourraient éventuellement être prises à l'issue du Sommet devraient privilégier le développement social et créer une dynamique propice à la mise en œuvre du Programme 2030. De plus, ils se sont réjouis à la perspective de la tenue du Sommet de l'avenir en 2024, qui constituerait notamment une occasion importante d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

2. Compte tenu de ce qui précède, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) tiendra trois réunions intergouvernementales sur le développement social en 2024 et en 2025, offrant ainsi à ses membres et ses membres associés d'importantes occasions de présenter les principales tendances et difficultés en matière de développement social dans la région. Ces réunions permettront d'échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques qui devront guider les mesures fondées sur l'analyse des faits et sur les droits, axées sur l'être humain et tournées vers l'avenir qui sont nécessaires pour faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable. Elles permettront également de préparer le Sommet de l'avenir, qui se tiendra au second semestre 2024, ainsi que le Sommet social mondial qu'il est proposé de tenir en 2025. La CESAP organisera les réunions suivantes : a) huitième session du Comité du développement social, au quatrième trimestre 2024 ; b) Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30, du 19 au 21 novembre 2024 ; c) Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, au premier trimestre 2025.

3. Dans le présent document, le secrétariat analyse les questions de fond qui figureront à l'ordre du jour des réunions intergouvernementales et décrit les travaux préparatoires qu'il a entrepris.

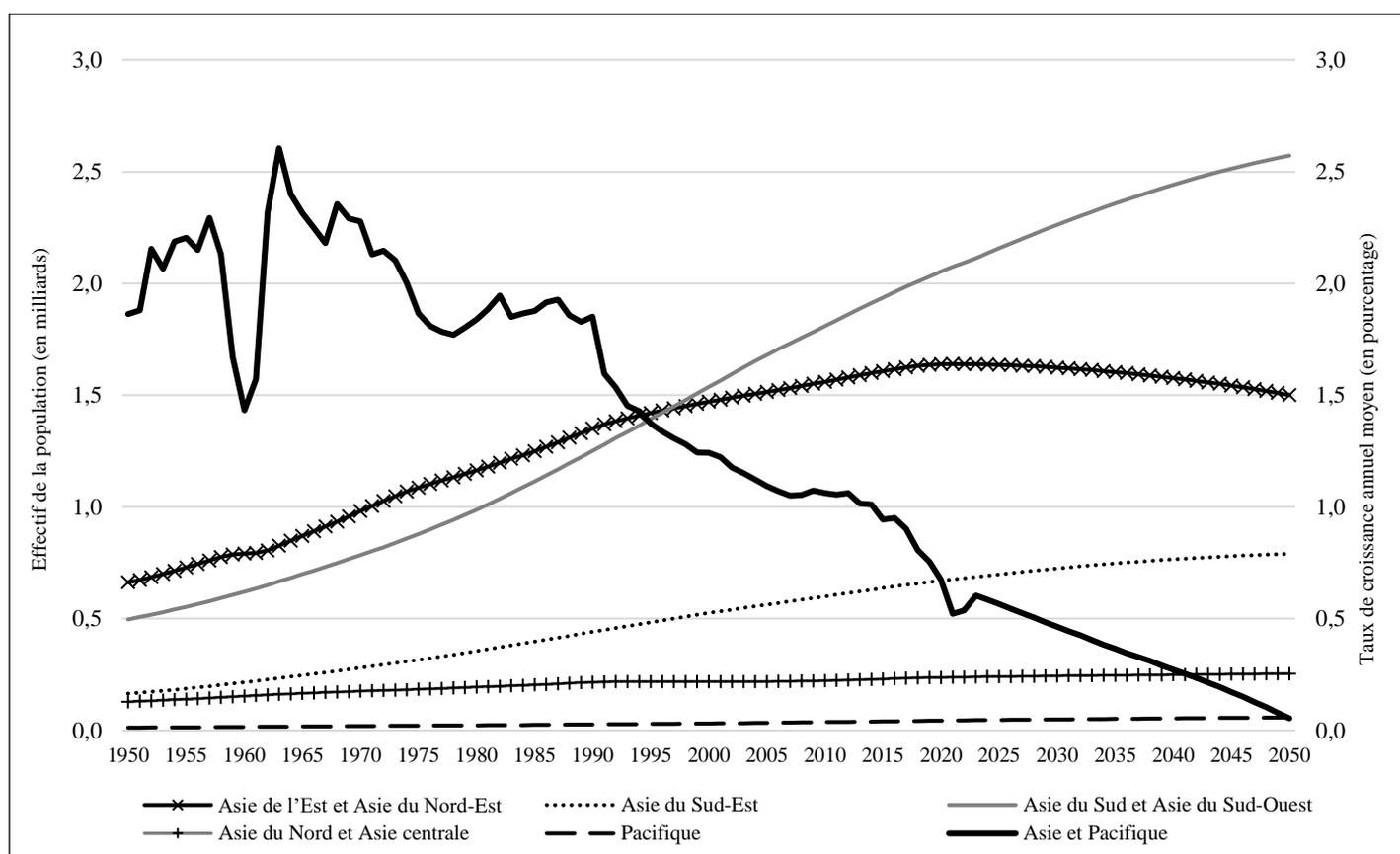
¹ Annexe de la résolution 78/1 de l'Assemblée générale.

II. Placer l'être humain au centre d'un développement inclusif et durable

A. Tendances démographiques

4. Environ 4,7 milliards de personnes (60 % de la population mondiale) vivent actuellement en Asie et dans le Pacifique. D'ici à 2050, la région devrait compter 5,2 milliards d'habitants. Toutefois, le taux d'accroissement de la population a baissé au cours des dernières années et cette tendance devrait se confirmer (voir la figure I), et un recul démographique est déjà constaté dans certains pays. Au milieu des années 60, le taux d'accroissement était tel que la population de la région Asie-Pacifique est passé du simple au double en à peine 30 ans environ ; vu le rythme actuel de la croissance démographique, la population mettra plus de 110 ans à doubler.

Figure I
Effectif de la population par sous-région de l'Asie et du Pacifique et taux d'accroissement annuel dans la région Asie-Pacifique (1950-2050)



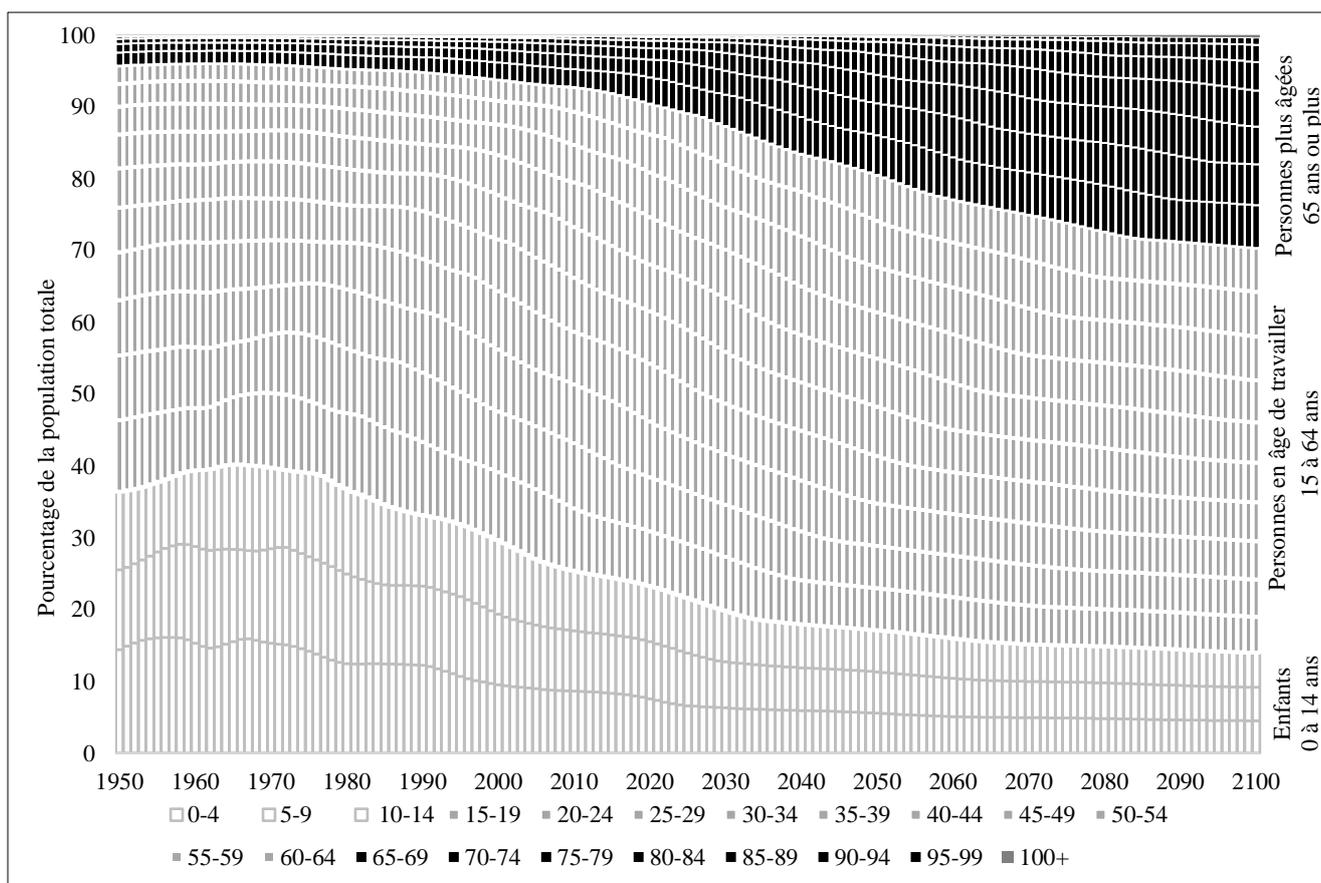
Source : calculs de la CESAP à partir de la publication de l'ONU intitulée *World Population Prospects 2022* (édition en ligne).

5. Ces tendances sont le fruit de la transition démographique, qui se traduit par une baisse des taux de mortalité et de fécondité, en d'autres termes on vit plus longtemps et la taille des familles se réduit. Dans de nombreux pays de la région, cette transition a été subite et les sociétés concernées ont eu peu de temps pour s'adapter au ralentissement de la croissance démographique et aux changements des structures par âge de la population.

6. Dans le contexte des changements démographiques décrits, le nombre d'enfants (âgés de 0 à 14 ans) et de personnes en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans) s'est mis à augmenter de manière presque continue dans les années 50. Le nombre d'enfants a culminé au milieu des années 90, puis s'est mis à baisser. Le nombre de personnes en âge de travailler culminera au milieu des années 2030. Inversement, le nombre de personnes âgées (de 65 ans ou plus) n'a cessé d'augmenter depuis les années 50 et devrait passer du simple au double, de 489 millions en 2023 à 1 milliard, en 2050.

7. Les pays de la région Asie-Pacifique connaissent de profonds changements liés au vieillissement de leurs sociétés, qui deviennent aussi plus multigénérationnelles. La transition démographique est associée à une tendance quasiment irréversible à l'augmentation du nombre absolu et du pourcentage de personnes âgées, pour la plupart des femmes. Au fur et à mesure que l'espérance de vie s'allonge, la durée de la cohabitation entre des personnes faisant partie de groupes d'âge plus variés s'allonge (voir la figure II), ce qui fait des relations entre les générations un facteur déterminant dans la construction d'un avenir inclusif et durable ne laissant personne de côté.

Figure II
Structures par âge de la population dans la région Asie-Pacifique (par groupe d'âge de cinq ans) de 1950 à 2100



Source : calculs de la CESAP à partir de la publication de l'ONU intitulée *World Population Prospects 2022* (édition en ligne).

8. Les relations intergénérationnelles s'expriment de nombreuses manières, y compris à travers le milieu et le mode de vie, les modes de consommation et de production, l'équité intergénérationnelle, la protection sociale et les soins, ainsi que les pratiques en matière de développement durable et les façons de mener l'enseignement, l'apprentissage, le perfectionnement professionnel et le développement des compétences. La solidarité intergénérationnelle, par laquelle on entend généralement la cohésion sociale entre les générations², y compris les générations futures, est depuis longtemps l'une des pierres angulaires du développement durable et englobe les principes d'équité et de justice intergénérationnelles³.

9. En raison des changements démographiques décrits ci-dessus, l'avenir de la région Asie-Pacifique sera modelé par les relations entre les générations, notamment dans les domaines de l'économie, des soins de santé, de l'éducation, des services, de la technologie, du bien-être et de la durabilité.

10. Au cours de la même période, les pays de la région Asie-Pacifique ont connu une augmentation des migrations internes et internationales. Par ailleurs, de plus en plus de personnes vivent dans les zones urbaines et en dehors de leur pays de naissance. Selon les données sur la migration internationale, en 2020, la région enregistrait 66,6 millions d'immigrants et 108,7 millions d'émigrants.

11. La migration entre la région Asie-Pacifique et les autres régions est principalement une migration de travail mais les individus peuvent aussi émigrer pour des raisons liées à l'éducation ou pour fonder une famille, en vue d'un établissement permanent ou après la retraite, en raison de conflits politiques ou armés, de l'insécurité alimentaire, ou bien de changements et de catastrophes environnementaux et climatiques. Les retours et la migration circulaire sont fréquents. La migration irrégulière, y compris le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, existe aussi bien qu'étant difficile à quantifier. On compte également un nombre élevé de réfugiés, de demandeurs d'asile, d'apatrides et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans la région et en provenance de celle-ci.

12. Les migrants, on le sait, contribuent à accélérer le développement durable, pourtant ils rencontrent des difficultés dans leurs pays d'origine, de destination et de transit. La migration étant principalement intrarégionale en Asie et dans le Pacifique, il importe d'adopter des stratégies régionales dans la prise en compte des problèmes et possibilités associés à une mobilité accrue.

13. Beaucoup de ces changements démographiques peuvent être considérés comme des retombées positives de certains aspects du développement socioéconomique, parmi lesquels l'amélioration de la santé, l'éducation, les traitements médicaux, l'augmentation du pouvoir d'action des femmes et une interdépendance accrue. Toutefois, lorsque ces

² A/68/322.

³ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Intergenerational solidarity and equity for future generations of older persons through a human rights lens », document de réflexion établi à l'intention de la réunion du groupe d'experts sur les personnes âgées et la solidarité intergénérationnelle, Bangkok, octobre 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://social.desa.un.org/sites/default/files/inline-files/Draft%20PreMeeting%20Discussion%20Paper.pdf>.

changements sont très rapides, les pays ont peu de temps pour se préparer et appliquer des politiques axées sur l'avenir en vue de protéger les intérêts des générations actuelles et futures.

14. Les tendances régionales ne doivent pas cacher les grandes variations qui existent à l'intérieur des pays et entre eux. Ainsi, le vieillissement de la population est rapide dans de nombreux pays mais dans d'autres, le taux de fécondité demeure élevé ou la population jeune reste importante et continue de croître. Au niveau infranational, il peut exister de fortes différences entre les niveaux de pauvreté, car la proportion de la population vivant dans la pauvreté est généralement plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Il est donc impossible d'appliquer une stratégie unique indépendamment du contexte ; les politiques doivent être adaptées aux conditions propres à certaines populations et à des lieux précis de la région Asie-Pacifique, en tenant compte du fait que les périodes, les taux et l'ampleur des changements démographiques sont variables d'un pays à l'autre.

B. Septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique

15. Tel est le contexte dans lequel 43 États membres de la CESAP, environ 90 organisations de la société civile et différentes entités des Nations Unies ont participé à la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Bangkok et en ligne du 15 au 17 novembre 2023. La Conférence était organisée par la CESAP en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Conformément à la résolution 74 (XXIII) de la CESAP du 17 avril 1967, la Conférence est un organe officiel de la Commission et se réunit tous les dix ans.

16. Le rapport sur les travaux de la septième Conférence⁴ a été soumis à la Commission de la population et du développement à sa cinquante-septième session comme document d'appui à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et comme contribution au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pendant la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable.

17. La Conférence a examiné les mesures prises pour appliquer la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la région. Les participant(e)s à la Conférence ont réaffirmé leur volonté d'exécuter le Programme d'action.

18. Les participant(e)s ont présenté les améliorations réalisées dans les domaines de l'éducation et de l'accès aux soins de santé, notamment les soins de santé maternelle et de santé sexuelle et procréative, et en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Toutefois, ils ont aussi décrit des problèmes nouveaux ou persistants, dont l'absence de travail décent pour tous, le fort taux de chômage chez les jeunes, les lacunes de la couverture de santé universelle, les faibles taux de fécondité, le vieillissement de la population, des taux de mortalité maternelle qui stagnent à un niveau relativement élevé, la violence contre les groupes marginalisés et la violence fondée sur le genre.

⁴ ESCAP/APPC(7)/4.

Trop souvent, les migrations n'étaient ni sûres, ni ordonnées, ni régulières, et les migrants étaient exposés à des violations des droits de l'homme. Les changements climatiques, les conflits et les catastrophes avaient des effets disproportionnés sur les populations en situation de vulnérabilité. La progression de la transition numérique avait créé des possibilités en matière d'inclusion mais les préoccupations relatives au respect de la vie privée et l'existence d'un fossé numérique entravaient les progrès dans les domaines de la population et du développement.

19. Afin de résoudre certains des problèmes rencontrés, les participant(e)s ont demandé que la collecte de données ventilées, la bonne gouvernance et le dialogue soient renforcés, et que la population soit véritablement consultée, y compris les organisations de la société civile. Ils (elles) ont souligné qu'il importait de fournir une protection sociale tout au long de la vie et d'adopter des politiques favorisant un vieillissement sain et actif.

20. Au vu de l'évolution des structures par âge liée à la transition démographique, les États ont affirmé la nécessité du renforcement des liens intergénérationnels et de la prévoyance démographique. Il importait de construire des sociétés inclusives et durables pour tous les âges et d'investir en tenant compte du besoin de tous les groupes d'âge d'avoir accès à des soins de santé d'un coût abordable, à une éducation de qualité, à une formation, à une reconversion et à des conditions de travail et de vie adaptées à tous les âges.

21. Des progrès en ce qui concerne l'égalité des sexes feraient reculer la pauvreté et contribueraient à rendre les sociétés plus inclusives et productives. Les questions relatives à la population et au développement devraient être abordées non pas en se concentrant exclusivement sur les chiffres mais en tenant aussi compte des droits, des comportements et de la mise en commun de connaissances et de données d'expérience. Tout débat ou action concernant le développement durable devrait être centré sur les êtres humains.

22. Pour donner suite à la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, la CESAP collaborera avec le FNUAP afin de continuer de renforcer les capacités de ses États membres et des organisations de la société civile en élaborant des supports de connaissances et des outils de gestion des connaissances, l'objectif étant de s'attaquer aux difficultés et de tirer parti des possibilités créés par les changements démographiques. Compte tenu de l'ampleur des changements de la structure par âge, qui concernent tous les aspects de la société, l'accent sera placé sur le vieillissement de la population, les liens intergénérationnels, les changements climatiques et la transition numérique.

C. Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

23. Conformément aux résolutions 73/195, 73/326 et 76/266 de l'Assemblée générale, la CESAP – avec le soutien du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour l'Asie et le Pacifique – mènera un deuxième examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières au premier trimestre 2025. Les travaux de la réunion intergouvernementale serviront de base au deuxième Forum d'examen des migrations internationales, qui se tiendra en 2026.

24. L'examen régional vise à évaluer l'état d'avancement de la réalisation des 23 objectifs définis dans le Pacte mondial sur les migrations en privilégiant des domaines particulièrement importants pour les pays de la région, tels que la migration de main-d'œuvre, les envois de fonds, les changements climatiques, le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. Cet examen se déroulera dans le contexte du changement démographique que traverse la région, où certains pays connaissent une stagnation et un déclin démographique et d'autres une croissance démographique continue. L'examen portera aussi sur le rôle de la migration dans l'évolution globale de la population et des structures par âge.

25. Avec l'appui du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour l'Asie et le Pacifique, la CESAP élaborera le rapport de 2024 sur les migrations en Asie et dans le Pacifique, qui sera publié au plus tard à la fin de 2024. Les conclusions et recommandations formulées dans le rapport seront présentées à l'occasion de l'examen régional afin que les membres et les membres associés de la CESAP les examinent, l'objectif étant de favoriser un élargissement du débat et une vision commune de la migration et du développement, et de promouvoir la coopération régionale pour rendre les migrations sûres, ordonnées et régulières dans la région.

26. En outre, en adoptant une approche mobilisant l'ensemble de la société ainsi que le prévoit le Pacte mondial sur les migrations, la CESAP et le Réseau des Nations Unies sur les migrations pour l'Asie et le Pacifique s'attacheront à faire participer concrètement toutes les parties prenantes concernées, selon des modalités multiples et une démarche inclusive, notamment en consultant les parties prenantes au moment de la préparation de l'examen régional.

III. Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la région Asie-Pacifique

A. Principales tendances en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

27. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, qui jouent un rôle central dans la réalisation du Programme 2030 et la construction d'un monde meilleur pour tous, sont les véritables gageures de notre époque⁵. Malgré les importantes avancées accomplies dans toute la région Asie-Pacifique dans l'éducation et la santé des femmes au cours des dernières décennies, les progrès semblent ralentir, stagner, voire parfois s'inverser dans beaucoup d'autres domaines. Dans cette région, les femmes continuent de subir les effets de normes sociales de caractère discriminatoire et de stéréotypes sexistes fortement enracinés, la violence fondée sur le genre atteint des niveaux intolérablement élevés, les soins à la personne et les travaux domestiques non rémunérés représentent un lourd fardeau, dont les femmes portent plus que leur part, et la volonté politique de régler le

⁵ Voir António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, « Message du Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale des femmes », New York, 8 mars 2018 et A/75/982.

problème des inégalités entre les femmes et les hommes est insuffisante, ce qui pèse sur la réalisation de tous les objectifs de développement durable⁶.

28. De plus, il découle de l'augmentation constante des inégalités économiques et sociales que les femmes sont touchées de manière anormalement élevée par les crises multiples qui devraient se poursuivre ou s'aggraver si des mesures accélérées ne sont pas prises. Ainsi, les femmes subissent les conséquences socioéconomiques néfastes de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), de la triple crise planétaire (changements climatiques, pollution et perte de biodiversité) et des crises de la sécurité alimentaire et de l'énergie, car les groupes marginalisés et vulnérables de la population sont touchés les premiers et le plus durement⁷.

29. L'accélération de l'action menée pour réaliser l'égalité des sexes et rendre les femmes résilientes face à ces problèmes dans la région Asie-Pacifique dépendra des mesures prises dans les domaines d'action essentiels que sont la promotion de l'autonomisation économique des femmes, l'élimination de la violence sexiste et le renforcement de la participation des femmes à la vie politique et de leur leadership.

1. Autonomisation économique des femmes

30. Dans la région Asie-Pacifique, il subsiste des obstacles de taille, dont certains continuent de croître, à l'autonomisation économique des femmes et à leur accès à un travail décent⁸. En baisse, le taux de participation des femmes sur le marché du travail est passé de 49,7 % en 2005 à 43,6 % en 2023. Toujours en 2023, le taux de participation de la main-d'œuvre féminine dans la région Asie-Pacifique a été inférieur au taux mondial moyen, qui était de 46,7 %⁹.

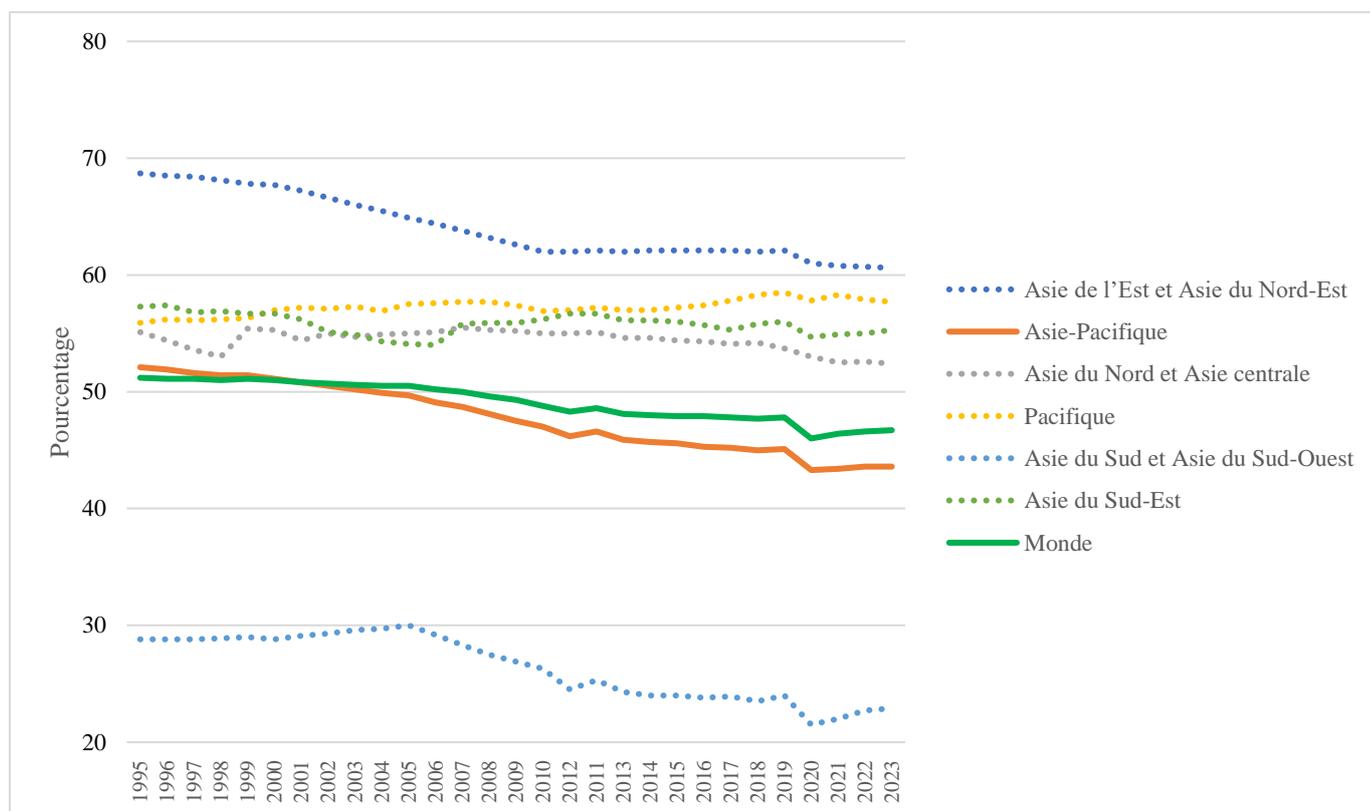
⁶ CESAP, « SDG 5: gender equality », document d'orientation (Bangkok, 2022). Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/kp/2022/sdg-5-gender-equality.

⁷ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *Progress on the Sustainable Development Goals: The Gender Snapshot 2023* (New York, 2023).

⁸ Organisation internationale du Travail (OIT) et Banque asiatique de développement (BAsD), *Where Women Work in Asia and the Pacific: Implications for Policies, Equity and Inclusive Growth* (Genève, 2023).

⁹ CESAP, « Indicators by theme: labour force participation », SDG Gateway Data Explorer. Disponible à l'adresse suivante : <https://dataexplorer.unescap.org/> (consulté le 27 décembre 2023).

Figure III
Participation de la main-d'œuvre féminine âgée de 15 ans ou plus



Source : CESAP, « Indicators by theme: labour force participation – labour force participation (aged 15+) (International Labour Organization estimate) (% of female aged 15 and above) », explorateur de données (Data explorer) du Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique (Asia-Pacific SDG Gateway). Disponible à l'adresse suivante : <https://dataexplorer.unescap.org/> (consulté le 27 décembre 2023).

31. En augmentation depuis 2001, l'écart entre les taux de participation de la main-d'œuvre féminine de la région Asie-Pacifique et la moyenne mondiale se creuse en moyenne de 0,14 point de pourcentage par an (voir la figure III). Les taux sont particulièrement bas en Asie du Sud et du Sud-Ouest, où la participation de la main-d'œuvre féminine demeure inférieure à 25 %. Dans toutes les sous-régions, il est clairement apparu que les premières retombées négatives de la pandémie de COVID-19 avaient entraîné une chute des taux de participation, qui ont ensuite lentement augmenté en raison d'une légère reprise.

32. Dans la région, d'importantes disparités entre les sexes sont également visibles dans le nombre de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) ne recevant pas d'éducation, sans emploi et ne suivant pas de formation¹⁰. Dans presque tous les pays de l'Asie et du Pacifique, le pourcentage de jeunes femmes et de filles qui ne reçoivent pas d'éducation, sont sans emploi et ne suivent pas de formation est considérablement plus élevé que le pourcentage de jeunes hommes et de garçons et cet écart est en moyenne de 9,2 points de pourcentage. Toutefois, d'importantes variations ont été constatées d'un pays à l'autre. Au niveau sous-régional, les plus importantes disparités entre les

¹⁰ ONU-Femmes et Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *Progress on the Sustainable Development Goals*.

sexes sont observées en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest, l'écart entre femmes et hommes étant le moins marqué dans le Pacifique¹¹. Des travaux de recherche montrent que les disparités entre les sexes se sont aggravées en Asie centrale et en Asie du Sud au cours des dernières années. En 2022, le pourcentage de femmes et de filles aurait été environ trois fois plus élevé que le pourcentage d'hommes et de garçons¹².

33. Les obstacles structurels, y compris les stéréotypes et les normes sexistes, figurent parmi les principales causes de la participation relativement peu élevée des femmes à la vie économique de la région. Les difficultés sont démultipliées par le fait que les femmes de la région Asie-Pacifique portent une part disproportionnée du fardeau des soins à la personne et des travaux domestiques non rémunérés : en moyenne, les femmes et les filles consacrent jusqu'à 11 heures par jour aux soins à la personne sans être payées, soit quatre fois plus que les hommes et les garçons¹³. Liée à cette problématique, l'une des causes profondes des inégalités est la sanction de la maternité par le marché du travail, qui est imposée aux femmes en raison d'attentes culturelles et sociales selon lesquelles la femme est avant tout chargée des soins¹⁴. Le soutien technique que la CESAP fournit aux États a rendu possible, dans plusieurs pays de la région Asie-Pacifique, l'élaboration de politiques visant à valoriser les soins à la personne et les travaux domestiques non rémunérés, et à accroître les investissements dans l'économie des soins, en privilégiant les infrastructures de soin, la protection sociale se rapportant aux soins, les services de soin et les politiques en matière de soin créatrices d'emplois. Les femmes de la région qui participent à la vie économique sont davantage susceptibles de travailler dans des secteurs associés à de mauvaises conditions de travail, des salaires peu élevés et des conditions d'emploi peu conformes à la législation du travail. De telles conditions de travail sont notamment constatées dans l'agriculture, le commerce de détail, le logement et la restauration, secteurs dans lesquels travaillent plus de la moitié des femmes de la région Asie-Pacifique¹⁵. Bien qu'une baisse du taux d'emploi des femmes dans le secteur informel ait été constatée ces dernières années¹⁶ dans l'ensemble de la région, ce taux reste élevé et se maintient à 55 % en moyenne. D'importantes variations sont également constatées entre les pays, les taux nationaux allant de 26,6 à 92,8 % et quatre des cinq premiers pays étant situés en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest¹⁷. Compte tenu des obstacles que doivent surmonter les entrepreneuses pour faire vivre leur entreprise et la développer, notamment l'absence d'accès aux outils financiers et numériques, les entreprises appartenant à des femmes risquent

¹¹ CESAP, « Indicators by Sustainable Development Goal: 8.6.1 – youth not in education, employment or training », SDG Gateway Data Explorer. Disponible à l'adresse suivante : <https://dataexplorer.unescap.org/> (consulté le 27 décembre 2023).

¹² ONU-Femmes et Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *Progress on the Sustainable Development Goals*.

¹³ *How to Invest in the Care Economy: A Primer* (ST/ESCAP/3028).

¹⁴ CESAP, « Female labour force participation and the care economy in Asia and the Pacific », document d'orientation (Bangkok, 2022).

¹⁵ OIT et BAsD, *Where Women Work in Asia and the Pacific*.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ CESAP, « Indicators by Sustainable Development Goal: 8.3.1 – informal employment », SDG Gateway Data Explorer. Disponible à l'adresse suivante : <https://dataexplorer.unescap.org/> (consulté le 4 janvier 2024).

d'avantage d'être informelles¹⁸. Par l'intermédiaire du programme de la CESAP visant à encourager l'entrepreneuriat féminin, y compris en créant un environnement porteur dans lequel les femmes peuvent lancer et développer une entreprise, un soutien a été apporté à environ 176 000 entrepreneuses à ce jour.

34. Les femmes doivent aussi surmonter les obstacles considérables qui les empêchent de tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'économie numérique et l'économie verte, lesquelles sont à l'origine d'une part croissante de l'essor économique et des emplois créés dans la région Asie-Pacifique. Ainsi, les obstacles structurels qui empêchent les femmes et les filles d'avoir accès aux technologies numériques ont entraîné l'apparition d'un fossé numérique entre les femmes et les hommes qui se traduit par un écart de 6 points de pourcentage entre leurs taux respectifs d'utilisation d'Internet dans l'ensemble de la région (61 % chez les femmes et 67 % chez les hommes)¹⁹. Les normes culturelles et sociales expliquent aussi la sous-représentation des femmes et des filles dans les domaines liés à la science, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques dans la région, une situation qui empêche les femmes et les filles d'acquérir les compétences qui sont demandées dans l'économie numérique et dans l'économie verte. Associées à des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, les inégalités en matière de compétences alimentent la ségrégation des emplois et viennent s'ajouter aux facteurs qui empêchent les femmes d'avoir un égal accès aux nouvelles catégories d'emplois très qualifiés et fortement rémunérés, notamment dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que les emplois verts. C'est ainsi que sont entretenues les inégalités entre les sexes dans les niveaux de revenus et l'accès aux possibilités d'emploi décent.

35. Promouvoir l'ouverture à toutes et tous ainsi que l'égalité des sexes dans le marché du travail de la région Asie-Pacifique, et éliminer les obstacles fondés sur le genre qui sont profondément enracinés est indispensable en vue de l'adoption d'une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et prévoyant une budgétisation, des investissements et des mesures de protection sociale tenant compte des questions de genre.

2. Violence fondée sur le genre

36. La violence fondée sur le genre peut prendre différentes formes, notamment la violence au sein du couple, la violence et le harcèlement sexuels, le féminicide, la traite des femmes et des filles, les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants et le mariage forcé. Pour la région Asie-Pacifique, l'élimination de la violence fondée sur le genre demeure une priorité, car cette violence atteint des niveaux inquiétants et représente une menace grave pour la santé et le bien-être des femmes. De plus, la violence à l'égard des femmes a de vastes répercussions, qui figurent parmi les moteurs

¹⁸ *The Long Road to Equality: Taking Stock of the Situation of Women and Girls in Asia and the Pacific for Beijing+25 – A Synthesis Report* (publication des Nations Unies, 2020).

¹⁹ CESAP, « Leveraging digital innovation for inclusive and sustainable development in Asia and the Pacific », document de travail de la Division du développement social n° 2023/02 (Bangkok, 2023).

des inégalités sociales, économiques et politiques entre les femmes et les hommes²⁰.

37. De nouvelles données semblent indiquer que la violence sous toutes ses formes à l'égard des femmes et des filles s'est intensifiée depuis la pandémie. Ainsi, de fortes augmentations des cas de violences intrafamiliales ont été constatées à la suite des mesures de confinement adoptées pour freiner les contaminations à la COVID-19. Les violences sur Internet et les contenus misogynes en ligne ont également augmenté pendant la pandémie²¹. Par ailleurs, d'autres pratiques nuisibles – notamment les mariages d'enfants – qui continuent d'exister ont été aggravées par la pandémie²².

38. Il est urgent que la région Asie-Pacifique améliore l'offre de données sur la violence à l'égard des femmes pour faire connaître l'ampleur de ce problème. On notera notamment que bien qu'un nombre croissant de pays disposent de données sur la violence au sein du couple, les chiffres officiels correspondant à l'indicateur 5.2.1 des objectifs de développement durable (Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire) datent de 2018. Il est particulièrement nécessaire de mettre en évidence la violence de genre que subissent les groupes marginalisés et vulnérables, car les données à cet égard sont particulièrement insuffisantes.

39. Malgré le manque de données, celles dont on dispose révèlent un paysage inquiétant. Ainsi, la région Asie-Pacifique compte le plus de féminicides par un conjoint ou un proche en valeur absolue (18 100 en 2021)²³. Parmi les États membres de la CESAP, la proportion de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire au cours des 12 mois précédents va de 2,4 à 34,7 %²⁴. Des informations récentes montrent aussi que la proportion de femmes ayant signalé des violences dans le couple au cours de leur vie varie considérablement d'un pays de la région à l'autre, ce pourcentage allant de 11 à 64 %²⁵.

²⁰ *Inequality of Opportunity in Asia and the Pacific: Intimate Partner Violence against Women – Exploring Shared Circumstances behind Higher Prevalence in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/3109).

²¹ ONU-Femmes, FNUAP et Quilt.AI, « COVID-19 and violence against women: the evidence behind the talk » (2021).

²² CESAP, « SDG 5: gender equality ».

²³ En Afrique, ce chiffre est de 17 200, de 7 500 dans les Amériques et de 2 500 en Europe. Voir Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ONU-Femmes, « Gender-related killings of women and girls (femicide/feminicide): global estimates of gender-related killings of women and girls in the private sphere in 2021 » (Vienne, 2022).

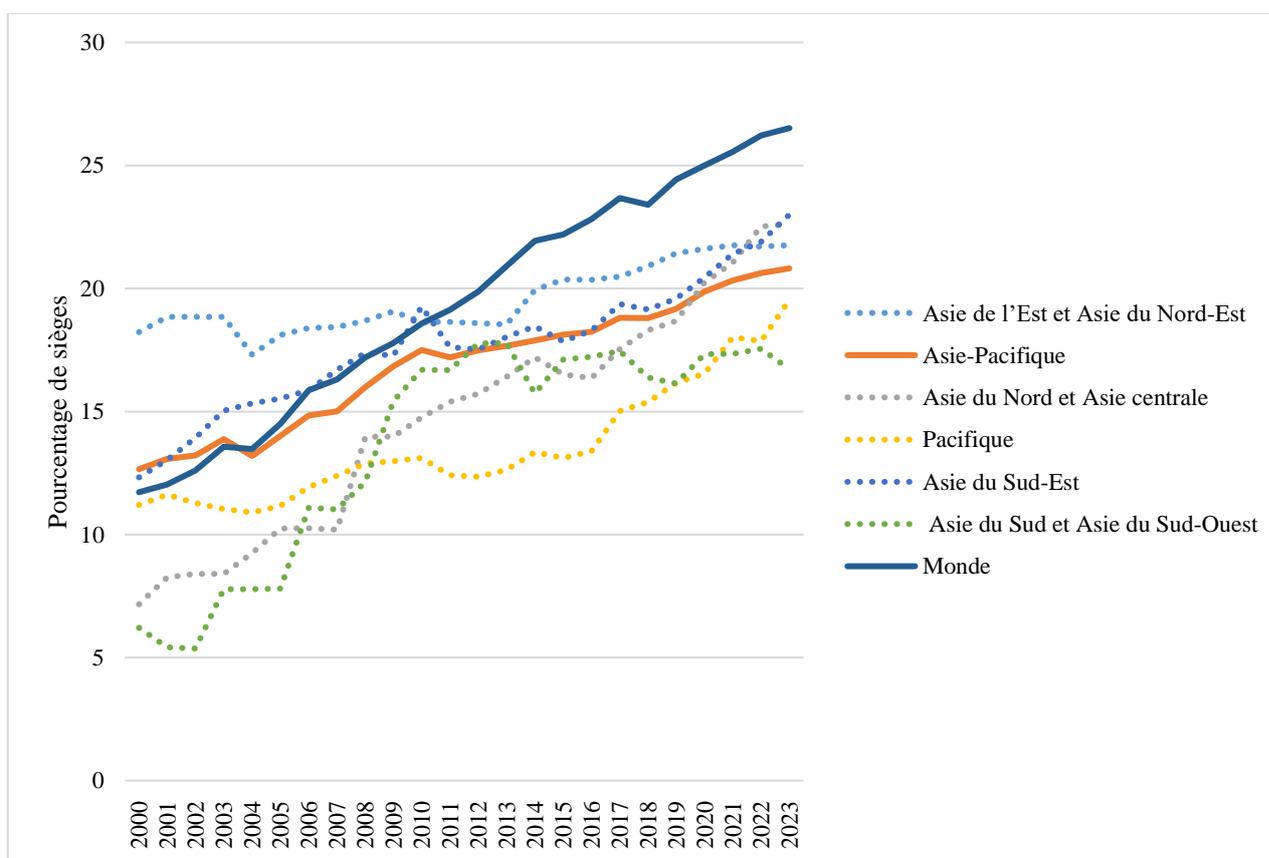
²⁴ CESAP, « Indicators by Sustainable Development Goal: 5.2.1 – violence against women (by intimate partner) », SDG Gateway Data Explorer. Disponible à l'adresse suivante : <https://dataexplorer.unescap.org/> (17 décembre 2023).

²⁵ FNUAP, « Women who experience intimate partner violence, 2000-2023: 2023 regional snapshot » (2023). Disponible à l'adresse suivante : <https://asiapacific.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/knownvawdata-violence-against-women-asia-pacific-report-2023.pdf>.

3. Participation des femmes à la vie politique et leadership féminin

40. Dans la vie politique, le pourcentage de femmes occupant des postes de responsabilité est en augmentation. Toutefois, avec une moyenne de 20,8 % de femmes parlementaires, la région est toujours en deçà de la moyenne mondiale (26,5 %) et loin d’avoir réalisé la parité (voir la figure IV). Bien que la situation s’améliore, la région Asie-Pacifique n’avance pas aussi vite que le reste du monde dans ce domaine. En outre, d’importantes variations existent entre les pays de la CESAP, où les pourcentages de femmes parlementaires vont de 1,7 à 50 %²⁶.

Figure IV
Sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux pendant la période 2000-2023



Source : calculs de l’auteur(e) à partir du document de la CESAP intitulé « Indicators by Sustainable Development Goal: 5.5.1 – seats held by women in national parliaments and local governments », Asia-Pacific SDG Gateway Data explorer. Disponible à l’adresse suivante : <https://dataexplorer.unescap.org/> (page consultée le 7 janvier 2024).

41. Au plus haut niveau de l’État, la sous-représentation des femmes est aussi marquée. Seuls cinq pays de la région Asie-Pacifique comptent plus de 25 % de femmes au gouvernement et, dans plusieurs pays, il n’y a pas une seule femme ministre²⁷. De plus, une analyse récemment menée pour l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est a montré que lorsque des

²⁶ CESAP, « Indicators by Sustainable Development Goal: 5.5.1 – seats held by women in national parliaments and local governments », SDG Gateway Data Explorer. Disponible à l’adresse suivante : <https://dataexplorer.unescap.org/> (consulté le 7 janvier 2024).

²⁷ Union interparlementaire et ONU-Femmes, « Women in politics 2023 » (2023).

femmes dirigent des ministères, il s'agit souvent du ministère de l'égalité des sexes, et que les femmes sont rarement nommées ministre des finances ou de la défense²⁸.

42. Dans les administrations locales, environ la moitié des pays de l'Asie et du Pacifique disposent de données indiquant la présence de plus de 25 % de femmes dans les organes délibérants. Les données relatives à huit pays et territoires (Azerbaïdjan, Fidji, Inde, Maldives, Népal et Nouvelle-Zélande, et Îles Mariannes septentrionales et Nouvelle-Calédonie) indiquent une proportion de femmes supérieure à la moyenne mondiale (35,5 %) ²⁹.

43. À tous les niveaux de la participation à la vie politique, compte tenu des formes croisées de discrimination et d'exclusion, les femmes et les filles faisant partie des groupes les plus marginalisés sont celles qui bénéficient le moins des progrès accomplis à ce jour. Il est nécessaire, pour renforcer la participation des femmes à tous les niveaux de l'activité politique, de s'attaquer aux normes sociales discriminatoires qui empêchent les femmes de participer, y compris le manque de temps des femmes et l'idée selon laquelle la politique serait du ressort des hommes³⁰.

B. Examen régional de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30

44. Dans sa résolution 2022/5, le Conseil économique et social a chargé la CESAP de conduire l'examen dans la région Asie-Pacifique, afin de préparer l'examen mondial de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans après. La CESAP dirigera l'examen régional en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et d'autres entités du système des Nations Unies dans la région.

45. L'examen régional vise à faire le point des progrès accomplis et des obstacles auxquels se heurte actuellement l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'objectif étant d'accélérer les mesures prises pour réaliser l'égalité des sexes, autonomiser toutes les femmes et les filles et atteindre les objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique.

46. L'examen régional comportera trois volets : a) recherche et analyse des données ; b) consultations des parties prenantes ; c) tenue d'une conférence intergouvernementale au niveau ministériel.

47. Le volet « recherche et analyse des données » portera sur les progrès, les lacunes, les défis et les bonnes pratiques se rapportant à la réalisation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région Asie-Pacifique et produira des données et une analyse de fond qui éclaireront les débats de la Conférence ministérielle. Dans le cadre du processus

²⁸ ONU-Femmes et Women Count, « Women's leadership in the ASEAN region: data snapshot » (2022).

²⁹ CESAP, « Indicators by Sustainable Development Goal: 5.5.1 – seats held by women in national parliaments and local governments », SDG Gateway Data Explorer.

³⁰ *The Long Road to Equality: Taking Stock of the Situation of Women and Girls in Asia and the Pacific for Beijing+25*.

d'examen, les États membres ont dû remplir un questionnaire en ligne et ont été invités à réaliser des examens approfondis et à produire des rapports nationaux dans lesquels ils feraient le bilan des progrès accomplis et décriraient les insuffisances et les défis rencontrés au niveau national dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Outre les contributions des États membres, des recherches documentaires et des analyses des données seront réalisées en complément des documents de base qui seront élaborés pour les besoins de la Conférence ministérielle. De plus, un rapport de synthèse régional fera le bilan et l'analyse des progrès réalisés en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes en Asie et dans le Pacifique.

48. Au titre du volet « consultations des parties prenantes », un mécanisme de consultation de grande ampleur sera créé afin de coordonner les apports des organisations communautaires et des organisations de la société civile, de jeunes, de travailleurs et à but non lucratif, ainsi que des établissements universitaires, des entités privées et des autres parties prenantes au processus d'examen régional.

49. Concernant le volet intergouvernemental, la CESAP, en collaboration avec ONU-Femmes, organisera la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+30, afin de réaffirmer la volonté politique d'accélérer l'action menée pour concrétiser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région Asie-Pacifique. La Conférence ministérielle sera l'occasion de faire directement participer les États membres de la CESAP à l'examen régional en vue du recensement des mesures à prendre en priorité afin d'accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et de faire le bilan de ces mesures dans la région. Elle se tiendra à Bangkok, du 19 au 21 novembre 2024.

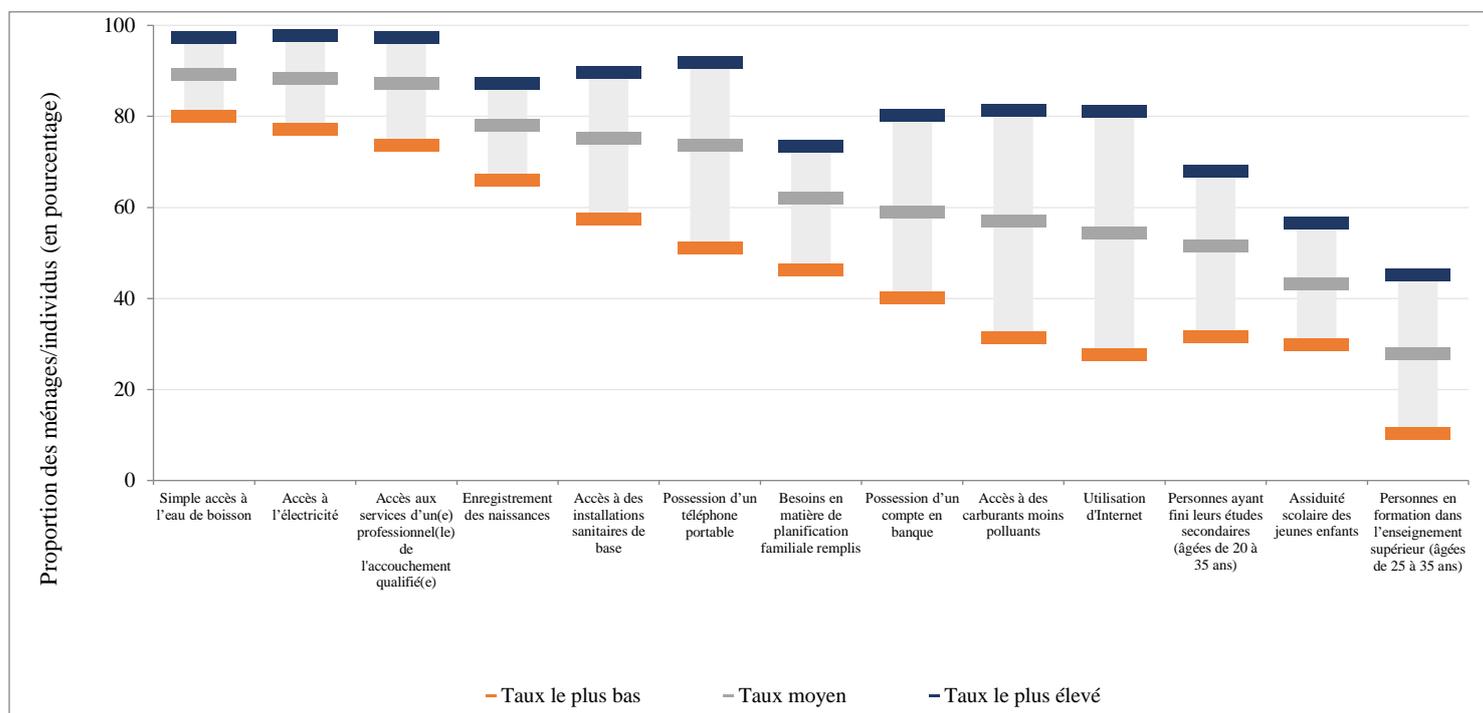
IV. Renforcement de la protection sociale dans la région Asie-Pacifique

A. Principales tendances et défis futurs

50. La réalisation d'un développement inclusif et durable dans la région Asie-Pacifique est menacée par des risques en cascade qui s'aggravent mutuellement, dont l'existence est liée aux grandes tendances qui concernent tout le monde, notamment les tendances démographiques, les changements climatiques et la transition numérique.

51. Bien que des cadres juridiques et normatifs aient été mis en place, des millions de personnes et des groupes de la population – dont les enfants, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, et les groupes ethniques, linguistiques et religieux minoritaires – continuent de vivre dans une grande précarité, aux marges de la société. En ce qui concerne de nombreuses cibles des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique, un large fossé continue de séparer ceux qui ont le plus avancé dans la réalisation de ces objectifs de ceux qui ont le plus de chemin à parcourir (voir la figure V).

Figure V
Disparités dans les progrès vers certaines cibles des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique



Source : calculs de la CESAP à partir des données disponibles les plus récentes issues d'enquêtes démographiques et sanitaires, et d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples (2010-2022) menées dans 30 pays. Source disponible à l'adresse suivante : <https://inob.unescap.org> (page consultée le 1^{er} novembre 2023).

52. La rapide transition démographique que connaît la région Asie-Pacifique oblige les États à affronter des problèmes tels que la diminution de la main-d'œuvre et met à rude épreuve les systèmes de santé et de sécurité sociale. La mise en place de régimes de retraite adaptés est cruciale, non seulement pour empêcher les personnes âgées de glisser dans la pauvreté, mais aussi pour stimuler la consommation, ce qui est indispensable pour entretenir la croissance économique dans des sociétés vieillissantes.

53. La concrétisation d'un développement inclusif et durable deviendra de plus en plus difficile à mesure que les effets des changements climatiques se feront sentir dans toute la région Asie-Pacifique. Les changements climatiques touchent de manière anormalement élevée les populations vivant dans une grande précarité et créent de nouvelles vulnérabilités qui se recoupent dans différents groupes, notamment les groupes marginalisés en raison de facteurs tels que le genre, l'âge, la race, l'emplacement géographique et le handicap.

54. En raison de la fréquence accrue des catastrophes liées aux changements climatiques et de la covariance dans le paysage des risques liés aux catastrophes, les changements climatiques influencent profondément la nature des dérèglements auxquels doivent faire face toutes les populations de la région. Les travailleurs du secteur informel, notamment dans l'agriculture, la pêche, le bâtiment et le tourisme, sont particulièrement vulnérables et privés d'accès à la protection sociale.

55. La transition numérique pourrait être mise à profit pour construire des régimes de protection sociale plus adaptables et réactifs dont les programmes d'appui seraient plus efficaces et menés plus efficacement pendant les périodes difficiles. Toutefois, elle pourrait aussi aggraver les inégalités existantes, en raison des grands contrastes qui subsistent dans la maîtrise des TIC. La plupart de la population de la région Asie-Pacifique ne possède ni les compétences minimales ni les compétences standards en informatique³¹. Même dans les pays très performants, jusqu'à 40 % de la population n'a pas de compétences minimales en TIC, selon une évaluation reposant sur la capacité à accomplir des tâches informatiques simples. Il est donc indispensable de combler le fossé numérique en appliquant des politiques actives du marché du travail et de reconversion professionnelle, ainsi qu'en construisant un avenir numérique axé sur l'humain et ancré dans les droits de l'homme universels qui permettra de renforcer les systèmes de protection sociale.

56. L'inaction a un coût de plus en plus élevé, ses effets sont graves et touchent de manière disproportionnée les personnes non protégées et en situation de vulnérabilité, en particulier dans les nouveaux foyers de risques multiples et ceux où les dangers s'aggravent. Les instruments de protection sociale tels que l'assurance-chômage, la protection sanitaire sociale, les pensions de vieillesse, les indemnités en espèces et les programmes d'emploi dans le secteur public fournissent une sécurité de revenu, un accès aux soins de santé et des possibilités de créer des emplois et des revenus. Les systèmes de protection sociale peuvent non seulement réduire la pauvreté et les inégalités, mais aussi favoriser la résilience, une croissance inclusive et la viabilité du point de vue écologique. Les systèmes de protection sociale solides sont des outils efficaces pour s'attaquer aux risques et aux aléas liés au cycle de vie et au climat ; ils sont aussi indispensables pour protéger les communautés vulnérables.

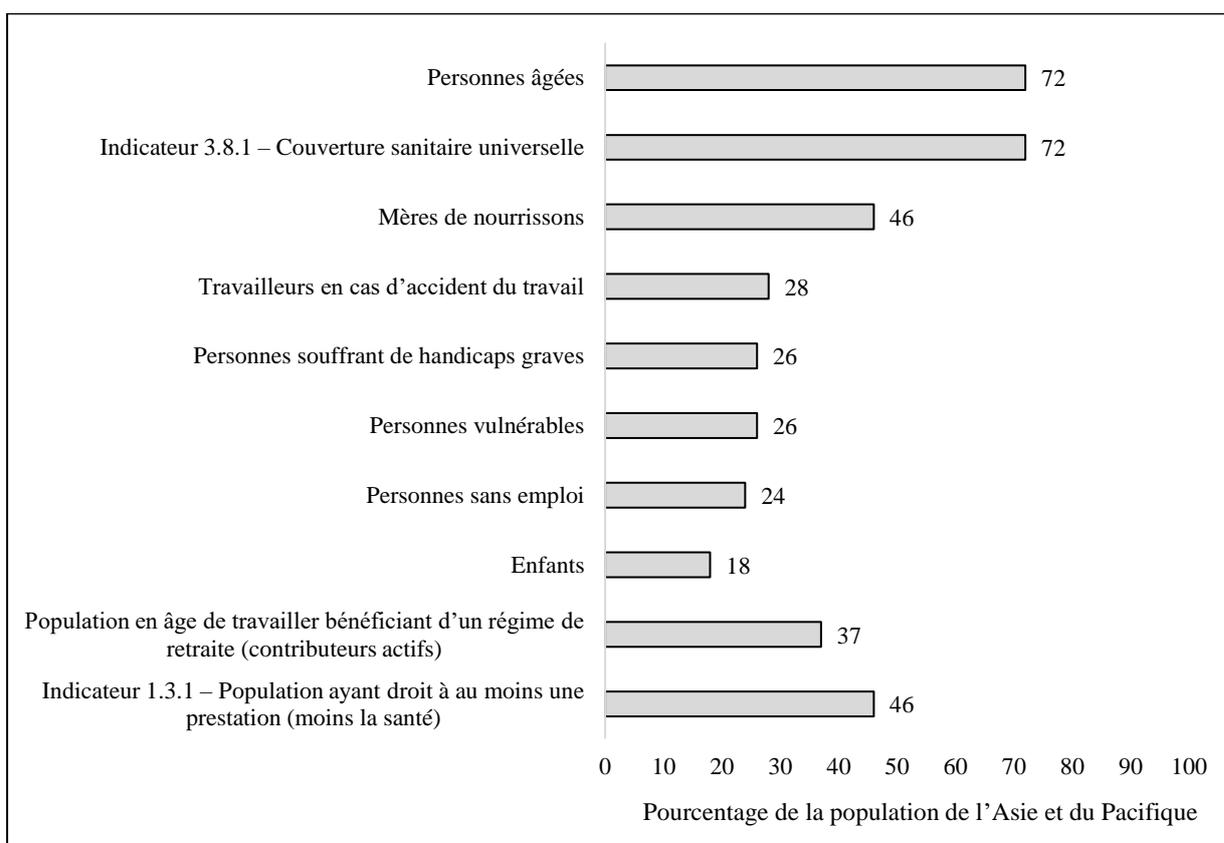
57. Les États membres de la CESAP ont fait des progrès notables dans la promotion de régimes de protection sociale plus inclusifs, en particulier en matière de pensions de vieillesse. Plusieurs États membres ont réussi à mettre en place une pension de vieillesse universelle et, en moyenne, 70 % de la population de la région Asie-Pacifique âgée de 65 ans ou plus perçoit une pension de vieillesse. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de fournir une meilleure protection aux personnes en âge de travailler et été un élément catalyseur des efforts menés pour mettre en place ou renforcer des régimes de pensions professionnels contributifs, tels que l'allocation chômage. De plus, des méthodes novatrices de collecte de données et de recensement des bénéficiaires dans les populations à faible revenu ont été adoptées, ce qui a mis en vedette l'utilité du numérique dans la création de systèmes plus efficaces de gestion des informations relatives à la protection sociale et des paiements.

58. Toutefois, près de 55 % de la population de la région Asie-Pacifique ne bénéficie toujours pas d'un régime de protection sociale. Seulement une personne sur quatre en situation de vulnérabilité – c'est-à-dire les personnes qui n'ont jamais cotisé ou perçu de prestations au titre d'un régime contributif – reçoit des prestations non contributives (voir la figure VI). Les prestations en cas de chômage, d'accident du travail ou de handicap grave

³¹ *Social Outlook for Asia and the Pacific: The Workforce We Need* (publication des Nations Unies, 2022).

couvrent moins d'un tiers des frais engagés et les prestations de maternité sont à peine plus élevées. Les prestations pour enfants sont particulièrement faibles, bien que les enfants soient de futurs travailleurs et contribuables et constituent un vivier de futurs aidants dans le contexte du vieillissement de la population. Bien que la majeure partie de la population ne soit assurée que pour la vieillesse, les prestations prévues demeurent souvent faibles et l'accès des femmes à la sécurité de revenu une fois âgées est bien inférieur à celui des hommes.

Figure VI
Protection sociale effective par groupe de personnes et en fonction des indicateurs 1.3.1 et 3.8.1 des objectifs de développement durable, en 2020 ou la dernière année disponible



Source : Organisation internationale du Travail, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-22 : La protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur*, (Genève, 2021).

59. Malgré les efforts récemment déployés par les États membres pour étendre les régimes de protection sociale aux migrants et aux travailleurs du secteur informel, des défis subsistent. La proportion de travailleurs migrants exclus des régimes de protection sociale est exceptionnellement élevée, car ils sont généralement employés dans des secteurs très peu organisés et leur statut de résident ou au titre de la législation sur l'immigration ne leur donne pas droit aux prestations de protection sociale. Étant donné que l'emploi dans le secteur informel prédomine dans la région, environ 1,3 milliard de travailleurs du secteur informel seraient privés de protection et n'auraient accès ni aux mécanismes contributifs ni aux mécanismes non contributifs visant à lutter contre la pauvreté.

60. D'autres obstacles à la concrétisation de systèmes de protection sociale inclusifs continuent d'exister. Étant donné que les cadres juridiques continuent de restreindre la participation de certaines catégories de travailleurs aux régimes de protection sociale, le taux de prise en charge des travailleurs vulnérables, y compris les travailleurs indépendants, ceux qui sont employés dans des microentreprises et petites entreprises et les travailleurs domestiques, est particulièrement bas. Beaucoup de régimes non contributifs continuent de cibler les bénéficiaires vivant dans la pauvreté en sous-traitant leur recensement, ce qui entraîne des taux d'exclusion élevés. Les taux de couverture réelle sont très inférieurs aux taux d'admission aux régimes de protection sociale prévus par la loi, en raison d'une application et d'une mise en œuvre non adaptées, de l'absence de coordination des politiques, de l'insuffisance des financements et de la capacité limitée des institutions à fournir efficacement des prestations et des services.

61. Afin de créer des systèmes de protection sociale souples et efficaces, il est nécessaire de prendre des mesures énergiques et audacieuses. Dans la région, les systèmes de protection sociale surchargés et mal coordonnés qui sont perturbés par les effets de nombreux chocs doivent d'urgence être remplacés par des systèmes souples et ouverts à différents acteurs, qui permettent de verser des aides avant et après les chocs et facilitent la mise en place d'un développement qui, à plus long terme, sera inclusif, durable et à zéro émission nette. L'élargissement de la protection sociale est d'une importance capitale et il est nécessaire de mettre l'accent sur les groupes vulnérables, y compris les travailleurs du secteur informel, les migrants, les personnes handicapées et les communautés marginalisées. Pour être efficaces, les systèmes de protection sociale doivent être complets et fondés sur les droits, prévoir des prestations adaptées et respecter les principes d'universalité et de solidarité.

62. En l'absence de protection sociale universelle, de nombreuses personnes de la région Asie-Pacifique n'ont pas réussi à se relever des récents chocs et glissent progressivement dans une pauvreté chronique ; elles seront vulnérables face aux futurs chocs. Des millions de personnes seront laissées de côté. Malgré les pressions budgétaires et la nécessité de pouvoir supporter le fardeau de la dette, des systèmes de protection sociale plus solides et plus souples sont nécessaires pour soutenir une adaptation porteuse de changement et une transition juste, ainsi que pour renforcer la résilience de tous. Il faut prendre des mesures plus énergiques afin d'atténuer les vulnérabilités croisées chez les personnes vivant dans la pauvreté et se trouvant en situation d'exclusion. Il est nécessaire d'élaborer de nouveaux outils théoriques et des mesures de valorisation pour renforcer les systèmes de protection sociale et de les faire concorder avec les mesures de lutte contre les changements climatiques afin de contribuer à la mise en place d'un développement inclusif et durable à l'épreuve du temps dans la région Asie-Pacifique.

B. Application du Plan d'action régional pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique et huitième session du Comité du développement social

63. Au vu des effets des changements démographiques et climatiques, il convient de mener une action concertée pour élargir la portée des systèmes de protection sociale aux personnes les plus exposées aux facteurs de

vulnérabilité, notamment les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes, les travailleurs du secteur informel et les travailleurs migrants.

64. Sachant que la protection sociale joue un rôle décisif dans la réalisation des objectifs de développement durable, à sa sixième session, tenue en 2020, le Comité du développement social a approuvé le Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique³². Le secrétariat a été invité à examiner et à faciliter les progrès vers la réalisation du Plan d'action en collaboration avec les organismes des Nations Unies concernés. Dans sa résolution 77/1, la CESAP a prié la Secrétaire exécutive d'aider les États membres à mettre en œuvre le Plan d'action.

65. Pour donner suite à cette demande, le secrétariat a créé une plateforme dynamique en ligne, appelée « Social Protection Online Toolbox » (boîte à outils en ligne pour la protection sociale)³³, composée de nombreux éléments destinés à appuyer l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités, les activités de sensibilisation et les processus intergouvernementaux. Cette boîte à outils comporte un simulateur de la protection sociale facile d'emploi auquel on a récemment ajouté une fonction permettant d'évaluer les effets que des prestations de maternité non contributives peuvent avoir sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, et sur la stimulation de la consommation des ménages, et les investissements requis pour parvenir à de tels résultats. La boîte à outils comporte également cinq programmes d'autoformation en ligne sur les régimes de protection sociale à toutes les étapes de la vie qui ont été conçus dans le but de renforcer la capacité des États membres de la CESAP à consolider et à rendre inclusifs leurs systèmes de protection sociale. Le simulateur de la protection sociale a été présenté lors d'ateliers tenus dans cinq États membres – au Cambodge, en Géorgie, aux Maldives, en Mongolie et aux Philippines – afin de renforcer la capacité à examiner les politiques fondées sur les données dans le domaine de la protection sociale.

66. Apportant son appui aux États membres dans le cadre de la réalisation du Plan d'action, le secrétariat a aussi organisé des consultations nationales dans cinq États membres (Cambodge, Géorgie, Maldives, Mongolie et Philippines) et une réunion multipartite d'examen en Türkiye pour faire le point des politiques nationales existantes et de l'état de préparation de chaque pays s'agissant de l'application du Plan d'action. Les consultations ont créé un précieux espace d'échanges en réunissant les parties prenantes de différents ministères d'exécution et organisations internationales, qui ont mené une réflexion et un débat sur les systèmes de protection sociale des États membres participants. Les travaux accomplis ont abouti à l'élaboration selon une approche intégrée de rapports sur les politiques nationales et de recommandations sur la protection sociale, qui ont été publiés conjointement par la CESAP, les États membres et l'équipe des Nations Unies dans chaque pays, et portaient sur la situation actuelle et les ambitions futures concernant l'élargissement de la portée de la protection sociale.

³² ESCAP/CSD/2020/3, annexe III.

³³ Voir <https://spot.unescap.org/>.

67. De plus, l'édition de 2024 de la publication phare de la CESAP, intitulée « *Social Outlook for Asia and the Pacific* », est en cours d'élaboration et sera publiée au quatrième trimestre de 2024 pour que sa sortie coïncide avec la huitième session du Comité du développement social. Cette publication portera principalement sur les politiques de protection sociale à l'épreuve du temps permettant de faire face aux chocs et grandes tendances mondiaux complexes, tout particulièrement les tendances démographiques, les changements climatiques et la transition numérique, en assurant la participation de différents acteurs, en prévoyant des transferts en prévision et à la suite de chocs et en facilitant la réalisation à plus long terme d'un développement inclusif, durable et à zéro émission nette.

68. Les synergies avec les mesures de lutte contre les changements climatiques créent de nouvelles possibilités de réaliser des investissements compatibles avec les engagements pris dans l'Accord de Paris. Ces synergies dont les effets se conjuguent avec ceux des activités visant à mobiliser des ressources peuvent aider à construire progressivement des systèmes de protection sociale complets, capables de fournir des prestations suffisantes et une aide adaptée à tous les événements de la vie, ainsi qu'à des risques nouveaux ou aggravés dans un environnement marqué par les changements climatiques. Dans ce contexte, la publication qui paraîtra prochainement attirera aussi l'attention sur les nouvelles possibilités qu'ont les États membres d'exploiter les ressources financières, y compris les ressources budgétaires, ainsi que les partenariats public-privé et l'aide publique au développement aussi bien au niveau national qu'à l'étranger, afin d'assurer la pérennité de leurs systèmes de protection sociale tout en œuvrant pour la viabilité budgétaire et la soutenabilité de la dette.

V. Questions portées à l'attention de la Commission

69. La Commission est invitée à prendre les mesures suivantes :

a) Prendre acte des problèmes urgents et nouveaux en matière de développement social dans la région, et des progrès accomplis dans les travaux préparatoires relatifs aux réunions intergouvernementales sur le développement social qui se tiendront en 2024 et en 2025 ;

b) Mettre en commun les données d'expérience et les vues concernant la promotion de politiques visant à surmonter les défis dans les domaines de la population et du développement, à renforcer la protection sociale en tenant compte des problèmes existants ou nouveaux et à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les secteurs de l'État et de la société ;

c) Fournir des orientations supplémentaires au secrétariat sur les travaux préparatoires des réunions intergouvernementales sur le développement social qui se tiendront en 2024 et en 2025.